

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville, que lors de la séance ordinaire du 8 février 2022, le conseil de la Ville de Sainte-Catherine a adopté le règlement suivant:

Règlement numéro 889-22

« concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sainte-Catherine »

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site internet de la municipalité ou en prenant rendez-vous avec le Service du greffe.

Donné à Sainte-Catherine, ce 11 février 2022



Me Pascalie Tanguay,
Directrice des services juridiques et greffière